



Préavis N° 04/2021-2026 du Comité de Direction du SIDERE relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2021-2026

Rolle, le 2 septembre 2021

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SIDERE

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon les dispositions de l'art. 44, chiffre 2, lettre J, de la loi sur les communes du 28 février 1956 :

"la Municipalité (par analogie le Comité de Direction) doit déposer les disponibilités de la commune auprès de la Banque cantonale vaudoise, de la Banque nationale suisse ou encore de tout autre établissement agréé par le Conseil général ou communal".

D'autres établissements que ceux mentionnés dans la loi peuvent proposer des conditions plus favorables et offrir ainsi des possibilités de placement plus judicieuses. Dans l'intérêt de l'association, il serait utile de pouvoir placer ses disponibilités auprès de tels établissements.

Ce type de placement a été utilisé lors de la précédente législature. Compte tenu des éléments précités, le Comité de Direction souhaite renouveler, pour la législature 2021-2026, l'autorisation générale de placer les liquidités du SIDERE auprès de divers établissements bancaires suisses et de PostFinance.

CONCLUSIONS

Fondé sur ce qui précède, le Comité de Direction propose au Conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

le Conseil intercommunal du SIDERE

- vu le préavis N° 04/2021-2026 du Comité de Direction du SIDERE relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires et de PostFinance durant la législature 2021-2026;
- entendu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;
- considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour;

D É C I D E

Le Comité de Direction est autorisé d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie intercommunale auprès de divers établissements bancaires suisses et de PostFinance pour la durée de la législature, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Approuvé par le Comité de Direction en séance du 22 septembre 2021

Au nom du Comité de Direction

Le Président :

La Secrétaire :

François Delafoge

Josette MacGillycuddy